« Les interviews de l'Anahsme »

Nous avons souhaité réserver la primeur de cette série d'interviews au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Rouen.
Me Franck Langlois a bien voulu répondre à nos questions en évoquant l'actualité ainsi que les défis de la profession, et en nous exposant ses projets pour sa mandature 2025 et 2026.
Nous le remercions de sa disponibilité et de son écoute, et l'assurons de notre engagement au service de l'ordre.
Un échange dynamique, constructif et éclairant que vous aurez plaisir à lire.
A suivre prochainement bien d'autres interviews…
JP Marcille P Hebert

Interview de M. le Bâtonnier Franck Langlois

Jean Pierre Marcille, Président de l'Anahsme, Patricia Hébert, Secrétaire
Pouvez- vous vous présenter, et nous indiquer vos motivations pour vous porter candidat ?

Franck Langlois, Bâtonnier de l'Ordre
J'ai prêté serment le 11 janvier 1994 à l'âge de 25 ans. Après 10 années de collaboration auprès de Me CASONI et de Me CRIQUI, je me suis associé au sein du cabinet BONIFACE en janvier 2004. J'exerce toujours au sein de ce cabinet aujourd'hui aux cotés de quatre associés et de deux collaborateurs.
S'agissant de mon implication au sein de l'Ordre, elle est assez récente : je suis entré pour la première fois au Conseil de l'Ordre en 2018.
Après deux mandats dont une année en qualité de secrétaire, j'ai eu envie de m'engager plus avant pour servir mes confrères et faire avancer quelques projets comme celui de la communication ordinale (site internet, journal du barreau…).

JPM/PH
Quelle est la situation actuelle du barreau de Rouen qui compte 530 avocats en activité ?
FL
Au 1er janvier 2025, notre Barreau se présente comme suit :

- Nombre de confrères en exercice : 527
- Nombre de femmes : 331
- Nombre d'hommes : 196
- Nombre d'avocats « jeune Barreau » (- de 5 ans) : 90 (62 femmes et 28 hommes)
- Nombre d'avocats honoraires : 82 (34 femmes et 48 hommes)

Par son nombre d'inscrits le Barreau de ROUEN est le 18ème Barreau de France (sur un total de 164, Paris compris).

Les avocats de notre Barreau rencontrent, comme partout en France, des difficultés dans l'exercice de leurs activités :

- Le recrutement de nouveaux collaborateurs est devenu difficile
- Le manque de magistrats dans certains domaines (droit des mineurs, droit de la famille) crée des tensions avec les magistrats et les clients
- Les délais de procédure réduits sont source d'actions en responsabilité de plus en plus nombreuses (nous avons enregistré au 1er janvier dernier une augmentation de 58% du montant de nos cotisations RCP)
- Avec ces délais réduits, des procédures de plus en plus complexes et piégeuses et des clients de plus en plus pressés et exigeants, le métier est devenu très stressant (je vous renvoie sur ce point à l'étude passionnante réalisée l'année dernière par notre confrère Karim BERBRA).

JPM/PH

Quelle est l'évolution de la profession avec l'omniprésence des nouvelles technologies, et de l'IA ?

FL

Notre profession, comme beaucoup d'autres, connaît actuellement une véritable révolution :

- A l'exception de quelques matières (pénal, famille, étranger et prud'hommes) les prétoires résonnent de moins en moins de nos plaidoiries qui se font rares.
  Une réflexion est en cours actuellement avec le Président du Tribunal Judiciaire de ROUEN pour redonner un nouvel intérêt aux audiences en instaurant la pratique du rapport.
- Même si elle est encore trop rare dans certaines matières, la médiation trouve progressivement sa place dans nos pratiques professionnelles
- L'usage de la visioconférence s'est également répandu depuis 2020
- S'agissant de l'IA, son utilisation va progressivement se généraliser avec trois sources d'inquiétude :
  - Le respect de notre déontologie et, notamment, du secret professionnel
  - Les fausses données (faux arrêts, faux commentaires de doctrine…) qui vont nécessairement se retrouver sur les plateformes compte tenu des politiques de dérégulation mises en place aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde
  - Le fossé qui va progressivement apparaître entre les cabinets qui auront les moyens de se payer une IA et les autres

A Rouen, le Conseil de l'Ordre a signé en fin d'année dernière une convention avec LEXBASE comportant un module IA ouvert à tous les confrères.

JPM/PH

Quel est le fonctionnement du conseil de l'ordre, et comment en assurez-vous l'organisation quotidienne ?

FL

J'ai la chance d'être entouré de confrères talentueux et engagés qui, pour notre bien à tous, ne comptent pas leurs heures au sein du Conseil de l'Ordre et en dehors, dans la gestion quotidienne de notre maison et pour porter des projets (formation, communication etc…).

Le Conseil de l'Ordre se réunit au complet une fois par mois (le premier mardi de chaque mois) pour délibérer sur divers sujets qui concernent le fonctionnement de notre Ordre mais aussi pour prendre position sur les projets de la profession portés par le CNB et la Conférence des Bâtonniers.

Avant le Conseil de l'Ordre, la formation restreinte qui est constituée de 5 membres du Conseil se réunit sous la présidence du Bâtonnier pour statuer sur les demandes relatives au Tableau (inscription, démission, omission…).

En dehors de ces réunions, les membres du CO font tous partie de commissions et ont tous des délégations de représentation devant les juridictions rouennaises. Je vous renvoie au tableau récapitulatif que l'Ordre a circularisé au mois de janvier.

Pour finir, j'entends saluer la qualité du travail fourni par toutes les assistantes de la Maison des Avocats dont l'implication sans faille est pour moi un véritable réconfort.

JPM/PH

Quelles seront les priorités, les axes forts et les grands projets de votre mandat 25/26 ?

FL

Mes objectifs sont les suivants :

- Assurer une présence quotidienne à l'Ordre pour répondre dans des délais courts à toutes les demandes nécessitant une intervention de ma part
- Entretenir des relations permanentes avec tous les chefs de juridictions pour, là aussi, traiter avec efficacité et rapidité les sujets importants
- Créer du lien entre les instances ordinales et les confrères (petits-déjeuners et permanences du Bâtonnier...) et entre confrères au travers de manifestations organisées par l'Ordre ou en collaboration avec les syndicats et les associations (AVOCATION, ANAHSME…) : formations, colloques, expositions etc...

  Sur 2025 et 2026, des projets sont déjà en préparation.

  Un ouvrage sur l'histoire de notre Barreau est en cours d'écriture par des grands noms de notre maison (avocats honoraires et en exercice) et un colloque sera organisé sur ce point en 2026.

  De même, là encore en 2026, se tiendra notre rentrée solennelle.

  L'université d'été se tiendra en 2025 et 2026, comme d'habitude à la fin du mois d'août. J'aimerais enfin pouvoir inviter à la Maison des Avocats des personnes que nous n'avons pas l'habitude d'entendre…Je vous en dirai plus le moment venu.
- Communiquer sur notre savoir-faire collectif au travers de la Presse, du journal du Barreau, de notre site internet, des réseaux sociaux….

- Au niveau de nos jumelages, une réflexion est en cours pour leur donner une connotation un peu plus « business » …

JPM/PH

Quelles sont les relations de l'ordre avec les magistrats, les syndicats, le jeune barreau, les associations et les pouvoirs publics ?

FL

Notre Ordre entretient des relations professionnelles courtoises mais aussi franches et directes avec les chefs de juridiction et, plus généralement, tous les magistrats rouennais. Pour ma part, je suis extrêmement attentif au respect des droits de la défense et de ceux qui l'incarnent. Il ne faut toutefois jamais oublier que pour être respectés les avocats doivent être irréprochables dans leur exercice professionnel. C'est également mon rôle de le rappeler et d'y veiller.

S'agissant des syndicats, des associations et du jeune barreau, ils jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre Ordre. Ils sont source de nombreuses propositions et très actifs dans leur concrétisation. C'est une chance pour notre Barreau.

JPM/PH

Vous connaissez l'implication de l'Anahsme, quelles sont vos suggestions pour nous associer encore davantage à la vie de l'ordre ?

FL

L'implication des avocats honoraires dans la vie de notre Barreau n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui, dans tous les domaines (formation, taxation des honoraires, expositions, voyages…).

Je suis admiratif de leur engagement et de l'énergie qu'ils déploient encore aujourd'hui au service de notre Ordre.

Parce que leur expérience et leur sagesse sont un atout pour notre Ordre, j'ai d'ores et déjà indiqué aux représentants de l'ANAHSME que je ne serais pas opposé à ce que les avocats honoraires aient un ou deux représentants au Conseil de l'Ordre avec voix consultative. Ce point nécessitera un accord du Conseil de l'Ordre et une modification de notre règlement intérieur.

Rouen, 24 janvier 2025